



# CNCR - IPAR

**Atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.  
10 et 11 octobre 2015, Saly**

## PRESSBOOK

### Contenu

Journal télévisé de la RTS du samedi 10 octobre 2015 .....	2
Journal parlé de la Radio sud FM du samedi 10 octobre 2015.....	2
Les problèmes fonciers sont "ardus et complexes" (DEPUTE) .....	2
Saly-Portudal - Processus de réforme foncière : des parlementaires a l'école des Directives Volontaires .....	3
Des acteurs plaident pour une gouvernance foncière responsable .....	5
Gouvernance foncière : Des parlementaires sensibilisés sur les directives volontaires.....	7

**Ps : Agro Pasteur et Agri Infos**

## Journal télévisé de la RTS du samedi 10 octobre 2015

[http://www.seneweb.com/news/Video/journal-televisé-de-la-rt1-du-journal-d\\_n\\_165661.html](http://www.seneweb.com/news/Video/journal-televisé-de-la-rt1-du-journal-d_n_165661.html)

## Journal parlé de la Radio sud FM du samedi 10 octobre 2015

- 12H : version française (lien article site ipar.sn)
- 13H ; version Ouolof

### Les problèmes fonciers sont "ardus et complexes" (DEPUTE)



Au Sénégal, les problèmes fonciers sont "ardus et complexes" avec beaucoup de litiges qui entraînent parfois des morts d'hommes, a déploré, samedi, le député Cheikh Seck, président de la commission "Développement et Aménagement du territoire" de l'Assemblée nationale.

"(...) Nous avons eu beaucoup de lois, de directives et de décrets, mais cela n'a pas réglé les problèmes fonciers", a soutenu M. Seck qui préconise la mise en place d'"un régime foncier adapté au contexte sénégalais".

Il s'exprimait dans le cadre d'un atelier de deux jours d'information et de sensibilisation des parlementaires sur les directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

**La rencontre est organisée par l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR).**

"Nous sommes tenus d'appliquer ces directives parce que nous les avons signées et ratifiées. Et ce n'est pas pour rien que le président de la République a mis en place la Commission nationale de réforme foncière (CNRF)", a-t-il dit.

Selon lui, "chaque pays a sa particularité et ses réalités et l'idéal c'est d'arriver à des lois consensuelles tenant compte de la particularité de notre pays dans le domaine foncier". Pour le conseiller technique du président, l'ingénieur Mamadou Fall, la réforme foncière en cours au Sénégal vise essentiellement "une répartition égalitaire" des terres qui, selon lui, doivent être "accessibles" aux exploitations familiales.

“On a tenté plusieurs réformes foncières qui n’ont pas réussi au Sénégal, mais les instructions du Chef de l’Etat ont été extrêmement claires, puisqu’il demande qu’on lui fasse une réforme qui aboutisse”, a dit M. Fall.

Le représentant résident du Fonds des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation (FAO), Vincent Martin, a réaffirmé l’engagement de son organisation à accompagner le Sénégal dans son combat contre la faim et la malnutrition qui passe par “une gestion équitable” des terres.

Source : [http://www.dakaractu.com/Les-problemes-fonciers-sont-ardus-et-complexes-DEPUTE\\_a98949.html](http://www.dakaractu.com/Les-problemes-fonciers-sont-ardus-et-complexes-DEPUTE_a98949.html)

## Saly-Portudal - Processus de réforme foncière : des parlementaires a l'école des Directives Volontaires



Un atelier d’information et de sensibilisation des parlementaires sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire s’est tenu au cours du week-end à Saly-Portudal. Le Conseil national de concertation des ruraux (Cncr), des parlementaires et d’autres acteurs ou exploitants agricoles ont participé à la rencontre sous la houlette de l’Initiative prospective agricole et rurale (Ipar). Un accent particulier est mis sur les enjeux et défis de la gouvernance responsable dans un contexte de réforme foncière au Sénégal.

Des échanges avec les parlementaires sur le cadre réglementaire et institutionnel du foncier et le processus de réforme foncière, l’identification et la sensibilisation sur les directives volontaires et la proposition de mécanisme de collaboration pour une mise en œuvre effective des directives volontaires au Sénégal constituent de manière spécifique l’une des attentes principales de la rencontre de Saly-Portudal. Pour l’honorable député Cheikh Seck l’atelier est opportun car recoupant les directives volontaires à travers des accords signés par 130 pays.

Selon lui, une réforme foncière au Sénégal entre dans la dynamique d’un développement harmonieux du pays. Il est revenu sur la gestion foncière à travers trois étapes, la période précoloniale, la période coloniale et la période post coloniale. A travers toutes ces phases,

des méthodes et mécanismes ont permis de faire face à la complexité du foncier avec des droits de feu, de hache, une douzaine de décrets et d'arrêtés, l'instauration du livre foncier et la loi sur le domaine national sont autant d'exemples.

Mamadou Fall, un ingénieur en génie civil, représentant le président de la Commission nationale de la réforme foncière, a jugé le processus en cours d'inclusif car intégrant toutes les couches des populations et des acteurs dans les régions, les départements et communes notamment les producteurs, pêcheurs, éleveurs et des artisans du Sénégal oriental et particulièrement dans le Kédougou. Dans les terroirs de la zone Sud-est, M. Fall a insisté sur un fait important: des exploitants, autorisés par le ministère, qui s'activent dans des champs avec derrière eux des mines, des crevasses, souvent non remblayées, des terres impropres à l'agriculture et devenant même des sites de contamination.

### **Un partage égalitaire des terres... sans discrimination**

A l'en croire, la réforme foncière en cours d'élaboration tient compte des exploitations familiales et leur accorde une grande place à travers un partage égalitaire des terres accessibles aux exploitations familiales sans discrimination. Il a rappelé les tentatives antérieures de réforme sans issue heureuse.

Pour le président de la commission nationale de réforme foncière, Moustapha Sourang, cette réforme ne doit pas déboucher sur des tiraillements ou des heurts. Les exploitants industriels et les exploitants locaux entretiennent désormais des rapports sur la base d'un cahier de charge gagnant. Cela peut cesser avec la dénonciation de la partie quand elle se retrouve dans la répartition définie. Ceci entre en droite ligne des directives volontaires testées par 130 pays à travers de bonnes pratiques sur la base d'une uniformisation, d'une harmonisation de ces dernières car ce qui est valable quelque part peut ne pas l'être chez-nous ou ailleurs.

Cheikh Omar Ba, le directeur exécutif de l'Ipar, trouve que la participation des parlementaires à l'atelier permet de parler de la réforme foncière d'amont en aval sur la base des directives volontaires. D'où le souci de parvenir à cette réforme en douceur, dans un contexte d'émiettement progressif du foncier avec la ruée des nationaux et des bailleurs étrangers vers les terres source d'enjeux importants.

**Sauvegarder le foncier rural pour la sécurité alimentaire des 750.000 ménages ruraux**

Vincent Martins, le représentant de la Fao au Sénégal a rappelé l'importance du foncier pour les 750.000 ménages ruraux du pays. D'où la nécessité de sauvegarder le foncier rural face à la boulimie et aux changements climatiques.

Selon Samba Guèye, le président du Cncr, l'information sur les directives volontaires entre dans la perspective de la réforme foncière. C'est pourquoi il a rappelé que depuis sa création, en 1993, le Cncr a placé au centre de ses préoccupations les exploitations familiales

d'une part et d'accompagner l'Etat dans la formulation de politique foncière, un moyen de lutte contre la pauvreté. Et de souligner que le Cncr est un partisan du processus de mise en œuvre des directives volontaires, puissants leviers de la gouvernance foncière parce que reposant sur le respect, l'équité et les droits humains.

Pour Madame Sow d'Enda-Graf, la participation des paysans au processus de réforme foncière est fondamentale, en ce sens que ces derniers trouvent dans les directives volontaires des initiatives leur permettant de donner leur avis. Elle considère l'agriculture comme un moteur du développement du Sénégal.

Auteur : Samba Niébé BA

Source : <http://www.sudonline.sn/des-parlementaires-a-l-ecole-des-directives-volontaires-a-26673.html>

## Des acteurs plaident pour une gouvernance foncière responsable



Des parlementaires ont pris part, ce week-end, à un atelier sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. A cette occasion, des acteurs de la société civile ont

préconisé des lois consensuelles qui tiennent en compte la particularité de notre pays dans le domaine foncier.

La problématique de la gouvernance des ressources naturelles a connu, ces dernières années, un regain d'intérêt avec les crises alimentaire, économique, énergétique et financière qu'a connues. Ces différentes crises ont poussé les Etats et les multinationales à entreprendre des stratégies visant respectivement à pallier les difficultés et assurer un accès facile et durable des populations, de plus en plus nombreuses, à la nourriture et à investir dans de nouveaux secteurs jugés plus surs et plus rentables.

Ce contexte a favorisé une ruée vers les ressources naturelles dans le monde et principalement la terre. Ce qui a eu des effets néfastes sur les communautés autochtones malgré les actions mises en œuvre par les organisations de la société civile pour les soutenir dans leurs luttes. Le Sénégal n'a pas échappé à cette ruée vers le foncier. Ce qui rendu complexe la gestion du foncier avec beaucoup de litiges qui entraînent parfois des morts d'hommes.

« Nous avons eu beaucoup de lois, de directives et de décrets mais cela n'a pas réglé les problèmes fonciers, il nous faut mettre en place un régime foncier adapté au contexte

sénégalais », a plaidé le député Cheikh Séck, président de la commission "Développement et Aménagement du territoire" de l'Assemblée nationale. Pour le Directeur exécutif de l'IPAR, cette situation a conduit à l'adoption des directives volontaires (DV) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et forêts. Cet engagement de la communauté internationale est destiné à œuvrer pour une gouvernance foncière responsable. « Les DV ont été élaborées à travers un processus de consultation inclusif et transparent, initié par la FAO et finalisé grâce à des négociations intergouvernementales conduites par le comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) », souligne le Directeur exécutif de l'IPAR, Dr Cheikh Oumar Faye.

Par ailleurs, le Sénégal a engagé un processus de réforme foncière avec la mise sur pied de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF). Pour le conseiller technique du président du CNRF, l'objectif est d'aboutir à des lois consensuelles qui tiennent compte de la particularité de notre pays dans le domaine foncier.

« Nous sommes tenus d'appliquer ces directives parce que nous les avons signées et ratifiées. Chaque pays a sa particularité et ses réalités. On a tenté plusieurs réformes foncières qui n'ont pas réussi au Sénégal, mais les instructions du Chef de l'Etat ont été extrêmement claires, puisqu'il demande qu'on lui fasse une réforme qui aboutisse, une réforme qui réussisse », a laissé entendre le conseiller technique du président du CNRF, Mamadou Fall.

Selon le représentant résident du Fonds des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), Vincent Martin, l'éradication de la faim et de la malnutrition passe par "une gestion équitable" des terres.

Cet atelier a été organisé par l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR) en partenariat avec le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux

Auteur : El Hadji Alassane Diallo

Source : <http://www.mbour.info/au-senegal/item/7033-des-acteurs-plaident-pour-une-gouvernance-fonci%C3%A8re-responsable.html>

## Gouvernance foncière : Des parlementaires sensibilisés sur les directives volontaires



Faire le point sur la gouvernance foncière au Sénégal en vue de voir les enjeux et les défis, c'est l'objectif de l'atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Cet atelier de deux jours, qui a été clôturé dimanche dernier à Saly, a été organisé par Ipar (Initiative prospective agricole et rurale) et le Cnrc (Conseil national de concertation et de coopération des ruraux). A travers cet atelier, les initiateurs veulent discuter, sensibiliser les députés sur l'état d'avancement de la gouvernance foncière au Sénégal avant que la réforme foncière que le gouvernement du Sénégal a engagée n'arrive à terme. Cheikh Omar Ba, directeur exécutif d'Ipar, explique que la loi qui

régit la gouvernance foncière a atteint ses limites, car elle date de plus de 50 ans, et l'objectif de la réforme est de l'adapter au contexte actuel.

Au cours de cet atelier, les parlementaires ont ainsi échangé sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable dont le Sénégal est cosignataire avec 130 pays. Pour le député Cheikh Seck, président de la commission développement et aménagement du territoire à l'Assemblée nationale, les acteurs devraient faire en sorte qu'un texte consensuel soit élaboré, qui même s'il ne peut pas éradiquer les problèmes

fonciers, qu'il puisse les ramener à des proportions gérables. Et selon lui, la voie suivie par la Commission nationale de réforme foncière (Cnrf) et les autres acteurs est la bonne. A ce propos, assure le représentant de la Cnrf, « nous voulons une réforme réussie. Si quelqu'un a de l'argent et qu'il veut exploiter des terres, il y a un cahier des charges gagnant-gagnant à respecter. Par rapport à cela, nous prenons en compte les directives volontaires ».

abciss@lequotidien.sn

Source: <http://www.lequotidien.sn/index.php/economie/gouvernance-fonciere-des-pa..>